

Été 2026

AVIS DE VACANCES ET REGISTRE

À tous les parents d'étudiants et d'étudiantes du Cégep

Objet : Élections au Conseil d'administration du Cégep de Sainte-Foy (« Cégep »)

Conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et au *Règlement 1 sur la gouvernance du Cégep*, nous souhaitons vous signifier une période de mise en candidature afin d'élire deux parents d'étudiants ou d'étudiantes du Cégep qui sont membres de l'Association des parents des étudiants du Cégep, au conseil d'administration du Cégep.

Nombre de postes à pourvoir : 2

Date d'entrée en fonction : Première assemblée du conseil de l'année scolaire 2026-2027, soit le lundi 21 septembre 2026 à 17h.

Durée du mandat : 2 ans (renouvelable une fois pour la même durée, sauf si perte de qualité).

Implication : 5 réunions ordinaires annuellement (pour la prochaine année : les 21 septembre et 9 novembre 2026, et les 22 février, 19 avril et 15 juin 2027).

Une implication additionnelle pourrait être requise (réunions extraordinaires ou comité ad hoc).

Lieu et heure des réunions : Cégep de Sainte-Foy, Salle du conseil (D309) à 17h00.

Critères d'éligibilité : Voir annexe ci-jointe.

Élections : Un registre sera dressé à partir des inscriptions en vigueur (parents d'étudiantes ou d'étudiants inscrits au Cégep), lequel contiendra le nom de toutes les personnes habiles à déposer une candidature ou à voter lors de l'élection qui se tiendra à la suite de l'Assemblée générale annuelle de l'APEC (« AGA »), le **mardi 18 août 2026 à 18 h 30, en présence au Cégep au local J-286.**

Mise en candidatures : Les personnes qui désirent poser leur candidature doivent transmettre un formulaire de mise en candidature auprès du Secrétariat général du Cégep à shenrioud@csfoy.ca (en mettant en copie vcloutier@csfoy.ca) **au plus tard à 12 h, le lundi 17 août 2026.** Après cette date, toute personne qui désire poser sa candidature devra le faire séance tenante, lors de l'AGA. Vous trouverez ledit formulaire joint à la présente.

Les mises en candidatures seront annoncées le jour de l'élection et chaque personne sera alors invitée à se présenter. S'il advient une seule mise en candidature, la personne candidate sera alors déclarée élue par acclamation.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute information additionnelle.



Valérie Cloutier (vcloutier@csfoy.ca)
Secrétaire générale

ANNEXE - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Une candidature est valide et conforme lorsqu'une personne répond aux critères suivants :

- Elle réside au Québec;
- Elle est membre de l'Association des parents des étudiants du Cégep de Sainte-Foy (APEC) et parent d'un étudiant ou d'une étudiante du Cégep dans l'année en cours;
- Elle est majeure (18 ans et plus) et n'est pas un étudiant ou une étudiante du Cégep;
- Elle n'est pas sous tutelle ou mandat de protection ou faillis;
- Elle ne fait pas l'objet d'une décision d'un tribunal qui lui interdit l'exercice de la fonction d'administrateur ou d'administratrice;
- Elle n'est pas à l'emploi du Cégep ni ne reçoit de rémunération de ce dernier (comme l'indique la [Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel](#));
- Elle respecte les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs publics ([Loi sur le ministère du Conseil exécutif](#) et le [Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics](#));
- Elle ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts (ou en apparence de) ou en toute autre situation allant à l'encontre du [Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration du Cégep de Sainte-Foy](#).

Exemples de situations potentielles de conflit :	Être une personne employée ou détenir des intérêts dans une corporation apparentée au Cégep.
	Être une personne employée ou détenir des intérêts dans une entreprise liée contractuellement avec le Cégep, qui fait partie de regroupements d'achats auxquels participe le Cégep ou qui soumissionne sur des appels d'offres du Cégep.
	Être une personne employée du ministère de l'Enseignement supérieur ou du ministère de l'Éducation.

*Il est à noter qu'une vérification du dossier judiciaire est réalisée avant l'entrée en fonction.